

PAR Y.B. | [VERVIERS ET SA REGION \(/229/SECTIONS/VERVIERS-ET-SA-REGION\)](#) | PUBLIÉ LE 10/01/2020 À 19:22

Le chai de Vin du Pays de Herve fâche le voisinage, à Plombières



Le chai se situerait sur la crête de Hees, au lieu-dit Teberg, dans une zone Natura 2000. - Werner Seltier

Le projet de chai fait bondir de nombreux habitants de la rue Teberg, à Plombières. Le permis a déjà été accordé, mais les voisins du futur hall veulent mandater un avocat.

La Meuse le révélait le 25 décembre : la coopérative Vin du Pays de Herve venait d'obtenir le permis pour un hangar destiné à abriter les premières vinifications de Vin du Pays de Herve. Une information qui a fait sourciller de nombreux voisins du site habitant la rue Teberg. Lesquels ont dit leur manière de penser à l'échevin Joseph Austen lors d'une réunion, ce jeudi 9.

Lire aussi

Vin du Pays de Herve a le permis pour le chai où il vinifiera

(<https://verviers.lameuse.be/494531/article/2019-12-25/vin-du-pays-de-herve-le-permis-pour-le-chai-ou-il-vinifiera?referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Ddat>)

Ce qui irrite les habitants du cru ? Le gabarit du bâtiment, mais aussi et surtout le fait qu'on se situe dans un site Natura 2000. Et puis, il y a le fait qu'il n'y a pas eu d'enquête publique, s'étonne Hubert Scheen. Du coup, les voisins ont appris que le permis était octroyé, sans avoir été mis au courant du projet. Par conséquent, ils comptent prendre un avocat dans les heures qui viennent. Ils

devraient aussi rencontrer Michel Schoonbroodt, le responsable de la coopérative, ce mercredi, nous affirme ce dernier, tout en ajoutant : « On a suivi les règles ».



À gauche : Michel Schoonbroodt, de Vin du Pays de Herve. - Éric Preud'homme



Ce que confirme l'échevin Joseph Austen. Selon lui, s'il n'y a pas eu d'enquête publique, c'est que cette démarche n'était pas requise pour un tel hangar demandé par un agriculteur en zone agricole. Par ailleurs, il ne s'agirait pas d'une activité spécifique induisant du bruit et des odeurs nauséabondes.



Joseph Austen. - archives Y.B.





De plus, explique l'échevin, la première maison se trouve à une centaine de mètres et il ne faudrait pas craindre un trafic intense : « Ce n'est qu'un hangar agricole, destiné à stocker du matériel et abritant quatre cuves de stockage pour les premières récoltes ». Le but final de la coopérative étant de bâtir des caves en bord de grand-route près du cimetière américain, sur le territoire d'Aubel, pour y vinifier.

Zone Natura 2000 dénaturée ?

Et la zone Natura 2000 qui serait dénaturée ? « Mais en zone Natura 2000, il y a des différences d'intensité » par rapport à l'impact, souligne l'échevin. On est sur la crête de Hees, mais dans un secteur moins important pour la faune et la flore caractéristique de ces lieux. D'ailleurs, le DNF a donné un avis favorable sans sourciller, insiste Joseph Austen. Quant au trafic, deux zones de croisement sont à charge des viticulteurs dans la rue Teberg et ceux-ci devront planter une dizaine d'arbres fruitiers près du hangar, ce qui en limitera l'impact visuel.

Arguments qui ne convainquent guère dans le quartier. Ainsi, Werner Seltier indique qu'après des luttes victorieuses du voisinage contre des projets de village de vacances, de terrain de moto-cross et de parc à conteneurs, les habitants sont prêts à se relancer dans une quatrième croisade. Ceci dit, il n'a rien contre un vignoble. « Mais pas ici », conclut-il.

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) : [Aubel \(prov. de Liège\) \(/3242/locations/aubel-prov-de-liege\)](#) [Hees \(c.f. Bilzen\) \(/39656/locations/hees-cf-bilzen\)](#) [Plombières \(prov. de Liège\) \(/1362/locations/plombieres-prov-de-liege\)](#) [Région wallonne \(/358/locations/region-wallonne\)](#)